



D'r WINDHUND

Bulletin communal d'information
Lautenbach-Zell / Sengern



Le mot du Maire

Ça y est nous avons fermé la porte à l'année 2014 et ouverte celle de 2015.

2014, avec ses élections, ses manifestations, ses bonheurs, ses peines et ses saisons qui défilent au gré du temps.

Après les fêtes de fin d'année, les premiers flocons, et nous voilà prêt à affronter cette nouvelle année avec de nouveaux projets et je veux espérer en l'avenir.

Avec votre soutien, je poursuivrai le combat quotidien pour une vie meilleure pour toutes et tous, pour notre village.

Avec vous, j'en suis convaincu, nous irons de l'avant !

Chers habitants, je vous souhaite en mon nom, celui de mon épouse Sandra, de Madame et Messieurs les Adjointes, de l'ensemble du Conseil Municipal et du personnel communal une bonne et heureuse année, santé pour 2015, ainsi que des vœux de courage pour les personnes malades.

Richard GALL

Responsable de publication : Richard GALL

Commission municipale : Mathieu PFEFFER, Pierre MUTZ, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Richard KARMEN, Matthieu BOECKLER, Valérie GOUAILLE, Valérie KRATZER.

Bulletin tiré à 470 exemplaires. Bulletin communal mis en ligne sur le site internet de la Commune : <http://www.mairie-lautenbachzell-sengern.com>

Sommaire

- Le mot du Mairepage 2
- Sommairepage 3
- Séances du conseil municipalpage 4 à 14
- Infos pratiquespage 15 à 24
- Travauxpage 25
- Evénements passés.....page 25 à 29
- Evénements à venir.....page 30
- Recettespage 31
- Nos joies, nos peinespage 32
- Anniversairespage 33 à 34

Séance du conseil municipal du 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 juin à 19 h 30 à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Présents : Mathieu PFEFFER, Pierre MUTZ, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Richard KARMEN, Philippe SCHMUCK, Christophe EHRHART, Kévin HAMMERER, Valérie KRATZER, Michel ZINDERSTEIN, Matthieu BOECKLER, Noël ARNOLD, Véronique FISCHER, Pascal SCHMITT, Valérie GOUAILLE.

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 AVRIL 2014

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 29 avril 2014.

3° ELECTION DES SENATEURS - DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX

1. Mise en place du bureau électoral

Mr Richard GALL, Maire a ouvert la séance.

Mr Pascal SCHMITT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal. Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM. Michel ZINDERSTEIN, Pierre MUTZ, Kévin HAMMERER, Matthieu BOECKLER.

2. Mode de scrutin

Le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Maire a également précisé que les membres du Conseil Municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Le Maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du Conseil Municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune. Le Maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le Conseil Municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants. Les candidats peuvent se

présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, qui comprennent les bulletins blancs, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide). Ces bulletins ou ces enveloppes annexés avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

4. Élection des délégués

4.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	3
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	12
e. Majorité absolue.....	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SCHMUCK Philippe	14	quatorze
PFEFFER Mathieu	14	quatorze
BOECKLER Mathieu	14	quatorze

4.2. Proclamation de l'élection des délégués

Mr SCHMUCK Philippe a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mr PFEFFER Mathieu a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mr BOECKLER Mathieu a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Le Maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

4.3. Refus des délégués

Le Maire a constaté le refus de zéro délégué après la proclamation de leur élection.

5. Élection des suppléants**5.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	3
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	12
e. Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SCHAFFHAUSER Jacqueline	14	quatorze
GOUAILLE Valérie	14	quatorze
FISCHER Véronique	14	quatorze

5.2. Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Mme SCHAFFHAUSER Jacqueline a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme GOUAILLE Valérie a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme FISCHER Véronique a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

5.3. Refus des suppléants

Le Maire a constaté le refus de zéro suppléant après la proclamation de leur élection.

4° DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERTAINES ATTRIBUTIONS AU MAIRE - RECTIFICATION

Suite à la suppression du décret n° 2008-171 du 22 février 2008, abrogé par le décret n° 2009-1702 du 30 décembre 2009, fixant un seuil pour la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal. Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de supprimer au point 3 le n° 2 « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

5° DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DES INSTANCES DE LA FLORIOM SPL**1. Historique du dossier**

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) et l'ensemble des communes membres ont constitué, courant de l'année 2012, une Société Publique Locale (SPL) dénommée

FloRIOM destinée à assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire. Celle-ci est opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2013.

Ce processus trouve son origine dans la volonté de s'affranchir des contraintes liées au lancement régulier d'un appel d'offres et de ses conséquences, à savoir la dépendance tant financière que technique de la collectivité face aux prestataires privés.

A l'issue de cette réflexion, le choix s'est porté sur la création d'une Société Publique Locale. Cette structure juridique permet d'apporter la souplesse nécessaire au service et un gain financier non négligeable comparé à un marché public.

2. Mode de fonctionnement de FloRIOM SPL

Il convient d'établir une distinction entre :

- le service Environnement de la CCRG qui a en charge la gestion de la Redevance Incitative des Ordures Ménagères - RIOM (instaurée au 1^{er} janvier 2014) et son recouvrement, la mise en œuvre de toutes les décisions stratégiques décidées par les élus et la communication institutionnelle ;

- la SPL qui a en charge la collecte des déchets et la gestion des déchetteries via une convention de prestations de services signée entre elle et les collectivités actionnaires.

Le fonctionnement de FloRIOM SPL s'apparente à celui d'une société privée. La CCRG détient actuellement un peu moins de 80% du capital social de la SPL, les communes membres se partagent les 20 % restants.

Conformément aux statuts de FloRIOM SPL, les instances dirigeantes se composent :

- d'une Assemblée Générale d'actionnaires (comportant cinq représentants pour la CCRG et un représentant pour chaque commune membre)

- d'un Conseil d'Administration composé de sept administrateurs (cinq administrateurs pour la CCRG et deux administrateurs représentant l'ensemble des communes membres) dont un Président-Directeur Général (PDG) désigné par le Conseil d'Administration.

Les deux administrateurs représentant les dix-neuf communes membres sont désignés par l'Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires. Il est précisé que ni les administrateurs ni le PDG de FloRIOM SPL ne sont rémunérés dans le cadre de leurs fonctions.

3. Désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale des actionnaires de FloRIOM SPL

Chaque commune dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée Générale de la SPL. Le mandat des représentants de chaque collectivité prend fin lors du renouvellement intégral de son organe délibérant, il est prorogé jusqu'à la désignation des remplaçants, le pouvoir des représentants se limitant alors à la gestion des affaires courantes. La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, lors de sa séance en date du 15 mai 2014, a désigné ses représentants appelés à siéger à l'Assemblée Générale des actionnaires de FloRIOM SPL, il s'agit de :

- Christine MARANZANA - Patrice FLUCK - René GROSS - Marie-Christine HUMMEL- Jean-Marie REYMANN

Le Conseil Municipal ne peut donc désigner en tant que représentant l'un des élus précités.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner en son sein un représentant pour la commune de LAUTENBACH-

ZELL/SENGERN appelé à siéger à l'Assemblée Générale des actionnaires de FloRIOM SPL

- d'habiliter ce représentant à présenter, le cas échéant, sa candidature au poste d'administrateur de FloRIOM SPL.

Mr Richard GALL est désigné à l'unanimité, en tant que représentant pour la commune de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN à siéger à l'Assemblée Générale des actionnaires de FloRIOM SPL.

6° DESIGNATION DU 3^{ème} DELEGUE AU SYNDICAT FLUVIAL DE LA LAUCH SUPERIEUR

Mr Richard KARMEN, à l'unanimité est désigné 3^{ème} délégué au Syndicat Fluvial de la Lauch Superieur.

7° COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Le rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, est présenté au Conseil, qui en prend acte.

8° ADAUHR : CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE

Le Conseil, décide à l'unanimité de renouveler la convention de conseil et d'assistance gratuits proposée par l'ADAUHR dans le cadre des objectifs généraux d'urbanisme et d'aménagement du territoire et autorise, Mr le Maire à signer cette convention pour une durée de 3 ans.

9° DECISION MODIFICATIVE M 49

Le Conseil, donne à l'unanimité son accord pour les décisions modificatives suivantes :

M 49 - Section d'investissement

- recette	C/ 001	+ 26 733,68 €	C/1068	- 26 733,68 €
- dépense	C/139111	- 10 000,00 €	C/13913	- 2 200,00 €
- dépense chapitre 040	+ 12 200,00 € (C/139111 et C/13913)			
- dépense C/020	- 1 030,83 €			

Section de fonctionnement

- recette	C/042	+ 12 200,00 € (C/777)
-----------	-------	-----------------------

Séance levée à 20 h 15

Séance du conseil municipal du 1er septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 1er septembre à 20 h à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Présents : Mathieu PFEFFER, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Richard KARMEN, Christophe EHRHART, Matthieu BOECKLER, Véronique FISCHER, Michel ZINDERSTEIN, Philippe SCHMUCK, Noël ARNOLD, Kevin HAMMERER, Valérie GOUAILLE.

Absent excusé : Valérie KRATZER, procuration à Jacqueline SCHAFFHAUSER, Pascal SCHMITT, procuration à Christophe EHRHART, Pierre MUTZ, procuration à Richard GALL .

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 JUIN 2014

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 20 juin 2014.

3° CONVENTION DE SERVITUDE ERDF

En vue du remplacement du réseau BT poste "Vosges Trotters" route du Markstein, il convient d'établir une convention de servitude entre la commune et ERDF.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'habiliter, Mr le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Le Conseil, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

4° MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité

exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France (AMF) a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de Lautenbach-Zell/Sengern, rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elle facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble" ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre la Commune de Lautenbach-Zell/Sengern estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de Lautenbach-Zell/Sengern soutient à l'unanimité les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ;
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

5° PERSONNEL COMMUNAL

a) Adjoint territorial d'animation de 2ème classe

Suite au départ à la retraite d'un agent d'entretien et à la mise en place du rythme scolaire, le Conseil, décide à l'unanimité, d'adapter les horaires de l'adjoint territorial d'animation de 2ème classe en fonction des nouveaux horaires d'école ; soit 26h23 par semaine au lieu de 29h08 par mois, à compter du 1er septembre 2014.

b) ATSEM

Suite à la mise en place du rythme scolaire, le Conseil, décide à l'unanimité, d'adapter les horaires de l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe en

fonction des nouveaux horaires d'école ; soit 27h02 par semaine au lieu de 27h85 par semaine, à compter du 1er septembre 2014.

6° RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Le rapport d'activités 2013 du Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin est présenté au Conseil, qui en prend acte.

7° RENOVATION DES SOUS-PREFECTURES EN ALSACE

Dans sa lettre en date du 4 septembre 2013, le Ministre de l'Intérieur a confié aux préfets de la Région Alsace et de la Région Lorraine une mission d'expérimentation sur la rénovation du réseau des sous-préfectures.

Le Ministre de l'Intérieur a fait le choix d'expérimenter cette méthodologie de rénovation de la carte des sous-préfectures en Alsace et en Lorraine, en raison du nombre important d'arrondissements, hérité de l'histoire et de la grande diversité de leurs territoires, qu'ils soient urbains, suburbains, ruraux, frontaliers ou montagnards.

Le Haut-Rhin reflète cette grande richesse de nos territoires avec leurs besoins et leurs spécificités.

Or la carte des arrondissements a peu évolué depuis 1926 et le maintien d'un maillage efficace de l'Etat au niveau de nos territoires suppose de s'assurer de sa pertinence et l'adapter en cas de nécessité afin que chaque arrondissement corresponde bien à un bassin de vie sur lequel une demande d'Etat s'exprime.

C'est l'objet de la démarche qui a été conduite de manière concertée sur la base d'un état des lieux reposant sur un important travail de recueil de données permettant d'obtenir une vision des caractéristiques propres de chaque arrondissement (géographiques, économiques, démographiques, administratives).

L'analyse de cet état des lieux et la prise en compte des périmètres de l'intercommunalité, de la nouvelle carte cantonale ou encore des limites de certains SCOT ont conduit à proposer une évolution des limites d'arrondissement.

Comme annoncé par Mr le Préfet de Région Alsace le 3 juillet 2014, le Ministre de l'Intérieur vient d'approuver les propositions formulées au terme de cette démarche.

La nouvelle carte des arrondissements qui se dessine permettra de rationaliser les différents périmètres existants et décliner l'action de l'Etat sur quatre arrondissements cohérents.

La Commune étant rattachée à un arrondissement modifié dans sa composition, Mr le Maire doit soumettre ce point, à titre consultatif, à l'avis du Conseil Municipal sous un délai de 3 mois ; à défaut d'avis il sera considéré comme favorable à la modification des limites.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette proposition.

Séance levée à 20 h 30.

Séance du conseil municipal du 6 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le 6 octobre à 20 h à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Présents : Mathieu PFEFFER, Pierre MUTZ, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Richard KARMEN, Véronique FISCHER, Michel ZINDERSTEIN, Valérie KRATZER, Christophe EHRHART, Matthieu BOECKLER, Noël ARNOLD, Valérie GOUAILLE, Kevin HAMMERER.

Absent excusé : Philippe SCHMUCK, procuration à Richard KARMEN .

Absent non excusé : Pascal SCHMITT.

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1er SEPTEMBRE 2014

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 1er septembre 2014.

3° PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe

Suite au départ à la retraite d'un agent d'entretien, le Conseil décide à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe pour une durée hebdomadaire de 8 h 46/semaine, à compter du 1er octobre 2014 (entretien des salles de l'école et des salles communales).

4° INDEMNITE DE CONSEIL 2014

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi des indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- et d'accorder l'indemnité de conseil

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Dominique WASSONG

Après avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité, les décisions susvisées et décide d'allouer à Mr Dominique WASSONG, receveur la somme de 411,36 € brut du montant de l'indemnité de conseil 2014, pour les prestations spécifiques de conseil et d'assistance.

5° RAPPORT DE L'EAU 2013

Le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est approuvé à l'unanimité.

6° CHASSE COMMUNALE

a) Affectation du produit de la chasse

Le Conseil à l'unanimité, opte pour la répartition du produit de la chasse aux propriétaires fonciers.

b) location

Le Conseil Municipal, après avoir été mis au courant des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, et notamment le cahier des charges arrêté par le Préfet et après avis de la Commission Communale Consultative de Chasse :

DEVRA DECIDER :

- DE PROCEDER à la location en 1 seul lot du droit de chasse sur les terres inscrites au cadastre - section Lautenbach-Zell et Sengern (2295 ha) à l'exclusion :
 - des parcelles de la forêt domaniale pour une contenance de 1330 ha

- des terres dont les propriétaires ont déclaré vouloir se réserver le droit de chasse conformément à la Loi, à savoir :
 - * Ville de Guebwiller 87 ha 95 a 99 ca
 - * Fernandez (Hofried) 68 ha 53 a 92 ca
 - * Schlumberger (Mordfeld) 98 ha 01 a 18 ca
 - * Schertzinger (Gustiberg) 76 ha 42 a 20 ca
 - * Schubnel (Haag) 24 ha 96 a 14 ca(soit un total de 355 ha 89 a 43 ca)
- des enclaves réservées par l'ONF et incluses dans le lot 4 de la Forêt Domaniale pour une contenance de 8 ha 46
- des terrains ajoutés au lot 4 de la Forêt Domaniale de Guebwiller pour une contenance de 37 ha 41 a. Ce lot reçoit également les parcelles communales cadastrées section B n° 322 et 460 situées sur le ban de Murbach d'une contenance de 8 ha 70 a 76 ca
 - d'ARRETER la contenance de la chasse communale à 571 ha ;
 - DECIDER de mettre ce lot unique en location par convention de gré à gré, le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité ;
 - D'ADOPTER les clauses particulières suivantes :
- **l'affouragement** (gibier rouge) est interdit sur tout le lot de chasse :
 - Le locataire devra préserver les périmètres de protection des captages d'eau.
- **plan de chasse** demandé par la Commune pour le compte du locataire et en sa présence.
- **miradors** : L'installation des miradors, pierres à sel, goudron de Norvège, souilles, agrainoirs, est soumise à autorisation écrite préalable de la commune avec avis du service forestier. Il est rappelé que la demande portant sur la pose d'agrainoirs devra être formulée avec une carte les localisant à l'appui conformément au SDGC en vigueur. Les équipements non fonctionnels devront être démontés. La signalisation des postes de battue et d'accès aux miradors sera également soumise à l'approbation préalable de la commune après avis du service forestier. L'utilisation de produits agro-pharmaceutiques et d'attractifs chimiques du gibier(crud ammoniac...) est interdite sur le lot. L'installation d'appareils d'enregistrement visuel est soumise à autorisation préalable de la commune.
- **recherche du gibier blessé** : Les locataires qui font appel à un conducteur agréé de chien de sang pour la recherche du gibier blessé doivent, sous leur responsabilité, s'entendre avec les locataires voisins au cas où la recherche du gibier blessé les conduirait sur les lots voisins (droit de suite). Le locataire avertira la Commune et l'ONF pour les forêts soumises des droits de suite ainsi conclus
- **jours de chasse** : Le calendrier prévisionnel annuel des battues devra être déposé en Mairie avant le 1er octobre. Une semaine avant la battue prévue, le locataire en informera la Mairie en précisant les parcelles où celle-ci a lieu. Les jours de battues sont à communiquer également à l'ONF et à l'ONCF. Tous les chemins concernés par les battues devront être balisés.
- **pacage de bêtes** : Le pacage des bêtes (moutons, bovins chevaux etc...) est autorisé. L'extension des aires de pacage ne pourra apporter des modifications au loyer.
- **garde-chasse** : Pour garantir une bonne gestion cynégétique et un suivi des aménagements, la proximité d'un interlocuteur responsable est nécessaire. Le lot devra donc comporter un garde-chasse assermenté local domicilié ou résidant dans le canton.
- **Circulation sur chemins forestiers** : le locataire et associés devront respecter l'arrêté municipal relatif à la circulation sur les chemins forestiers.
- **Natura 2000** : sont concernées par les directives Natura 2000 les parcelles 12 et 13 de la forêt communale.
- le préau au lieu-dit Eckmatt devra rester ouvert.

- Une participation annuelle maximum de 1.500 € sera à la charge du locataire pour frais d'engrillagement, de protection individuelle des plantations ou achat de répulsifs (sur justificatifs de factures).

- les parcelles 35 à 40 de la forêt domaniale enclavées dans le lot de chasse communale d'une superficie de 113 ha sera prioritairement louée par licence collective simple annuelle au locataire de la chasse communale.
- DE FIXER la mise à prix du lot à 40 €/ ha soit pour 571 ha 22 840 €/an
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document en rapport avec la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions susvisées.

Séance levée à 20 h 40

Séance du conseil municipal du 8 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 8 décembre à 20 h à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Présents : Mathieu PFEFFER, Pierre MUTZ, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Richard KARMEN, Véronique FISCHER, Michel ZINDERSTEIN, Matthieu BOECKLER, Kévin HAMMERER, Noël ARNOLD, Christophe EHRHART, Valérie GOUAILLE, Valérie KRATZER, Philippe SCHMUCK, Pascal SCHMITT.

Mr le Maire souhaite rajouter deux points à l'ordre du jour.

Le Conseil à l'unanimité, autorise, le rajout du point "Versement de l'indemnité de chasse à la commune de Murbach" **point n° 5** et le point "Personnel Communal" **point n° 6**.

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER est désigné à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 OCTOBRE 2014

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 6 octobre 2014.

3° TARIFS DES SECOURS DOMAINE SKIABLE

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité, les tarifs des secours sur le domaine skiable du Markstein qui sont les suivants :

* Soins sur le front des pistes	38 €
* Evacuation sur le domaine sécurisé des pistes de ski	200 €
* Evacuation hors pistes sécurisées	360 €

4° DESIGNATION D'UN ESTIMATEUR DE GIBIER

Le Conseil à l'unanimité, décide de nommer Mr Pierre COUTURIER, estimateur de dégât gibier autre que le sanglier sur le territoire de la commune pendant la période de la location de la chasse du 2 février 2015 au 1er février 2024.

5° VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE CHASSE A LA COMMUNE DE MURBACH

La Commune de Murbach a demandé le versement de l'indemnité de chasse pour ses parcelles 322 et 460 incluses dans le lot de chasse communal de 2006 à 2015. Or cette indemnité est versée chaque année et ne peut-être demandée qu'à hauteur des deux dernières années. Suite à une omission lors de la dernière location, il est demandé au Conseil de lever cette prescription de 2 ans et d'autoriser le Trésorier à verser la totalité des années dues à la commune de Murbach.

Le Conseil décide par 14 voix et une abstention (Pascal SCHMITT), de lever cette prescription de 2 ans et d'autoriser à verser la totalité des années à la commune de Murbach.

6° PERSONNEL COMMUNAL

Mr le Maire informe le Conseil, que suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 2 décembre 2014, qu'il convient de rajouter au point n° 5 de la réunion du conseil municipal du 1er septembre 2014 (changement d'horaire), le numéro d'enregistrement M2014.118 pour l'adjoint territorial d'animation de 2ème classe stagiaire et le numéro M2014.119 pour l'ATSEM principal de 2ème classe titulaire. Le Conseil accepte le rajout des numéros d'enregistrement.

Séance levée à 20 h 45.

Modification des horaires de l'arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage (Arrêté n° 40/2014)

Les travaux de bricolage, de jardinage ou d'activités professionnelles réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuse à gazon, motoculteurs, taille bordures, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc..., susceptibles de causer une gêne particulière pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés que dans les créneaux horaires suivants :

- * les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h à 20 h 30 ;
- * le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 19 h ;
- * les jours fériés et dimanches sont exclus

L'intégralité de l'arrêté est consultable en mairie ou sur le site de la commune.

Permanence distribution des sacs de tri et biodéchets pour 2015

Vendredi 6 février 2015 de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h en mairie, munis du badge d'accès à la déchetterie (badge bleu).

Planning broyage de déchets verts 2015

Lautenbach-Zell / Linthal - Vendredi 10 avril et vendredi 27 novembre 2015, de 9 h à 17 h en continu, à côté du hangar communal de Linthal, route du Markstein (badge bleu obligatoire).

Calendrier des sapeurs-pompiers

Les membres de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lautenbach-Zell/Sengern, remercient tous les habitants pour le bon accueil témoigné à l'occasion de la distribution des calendriers 2015 et vous souhaitent une bonne et heureuse année.

Infos pratiques

Nos artisans, nos commerçants, nos entreprises

Animaux, centre équestre, exploitations agricoles

La chèvrerie du Felsenbach

23 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.07.05

Ecurie du Felsenbach

44 rue du Felsenbach
68610 Sengern
06.09.01.44.20

L'Escargot du Florival

17A chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
06.19.73.06.38
kiewer.david76@gmail.com

Ferme du Mouton Noir

31a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.01

Toilettage MALKO et Compagnie

65 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
06.25.60.55.32

Vivarium du Moulin

6 rue du Moulin
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.02.48
info@vivariumdumoulin.org

Assistante maternelle

BARBEY Alexia

11 rue de la Mairie
68610 Lautenbach-Zell
06.19.56.27.43 ou alexia86fr@hotmail.com

STEINMANN Catherine

9 chemin Weiher
68610 Lautenbach-Zell
03.89.48.22.25 ou 06.25.73.84.21

Bâtiments, travaux extérieur

Carrelage ALVAREZ

7 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.01.02

Tapissier déco DEBENATH

4 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.05.03
debenath.tapissier@gmail.com

Dépannage/entretien chauffage

DM FISCHER

29a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.95 ou 06.70.05.41.76
DMFischer@orange.fr

Couverture/zinguerie/sanit./chauffage

Thierry GASSMANN

17 b Chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.36.77

JESSICA Peinture

5 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.00.44 ou 06.31.28.70.96

Couverture/ zinguerie/ étanchéité/
sanit./ chauffage/ électricité

RECHAUF'TOIT, sarl

68610 Lautenbach-Zell
06.25.14.84.85 ou 03.89.76.87.30
burckbuchler.alain@hotmail.fr

WERMELINGER Peinture

66 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.32.72

Terrassement HALLER

15 rue de la Lauch
68610 Sengern
03.89.74.00.49

Commerces, informatique, diversMachine à bois
CROSSFER France

4 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.37.19
brauneisen.bernard@wanadoo.fr

Brocante
HIER ET AUJOURD'HUI

4 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.37.19
brauneisen.bernard@wanadoo.fr

Conception de t-shirts originaux
HURLOVENT

13 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.76.31.49
www.hurlovent.com

FLORIVAL Informatique

14 chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
06.26.56.42.28
florival.informatique@gmail.com
www.florival-informatique.com

Location alambic
PFIHL Benoit

28 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.02

Commerce et vente de bois de chauffage
RISSER Daniel

31 a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.01

MenuiseriesMenuiserie GWINNER

14 rue du Geffental
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.04.33

Menuiserie d'agencement RISSER

8 rue de la Lauch
68610 Sengern
03.89.74.06.40 ou 06.13.57.03.98

Menuiserie-service RISSER

3 chemin des Près
68610 Sengern
06.14.55.23.27
jcrisser@orange.fr

RestaurationAuberge du GUSTIBERG

Gustiberg
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.05.01

Restaurant, bureau de tabac, jeux de grattage,
friandises...Restaurant à la TRUITE

47 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.05.17

SantéAPALIB et APAMAD

Aide aux Personnes Agées
Soutien à domicile
03.89.32.78.78

FLUIDICAUX

3 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.06.29
fluidicaux@wanadoo.fr

MEDIGAZ

3 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.08.18
medigaz@wanadoo.fr

Infirmières Libérales

MASSERON Nadine
WITTNER Sylvie
KIENE Véronique
03.89.38.20.83

Chambres d'hôtes, gîtes, meublés

BATTIN André

62a Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.01.77
andre.battin@hotmail.fr

COUELLE Germaine

21 rue de la Lauch
68610 Sengern
06.15.09.84.50
coquelle.francis@wanadoo.fr

FUCHS J-Louis

11 rue du Geffental
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.03.13
jeanlouisfuchs@wanadoo.fr

MATHIOT Marguerite

8 rue du Horupf
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.75.42 ou 06.71.16.35.25
chalet.zell@gmail.com ou
christian_mathiot@orange.fr

MEYER Théophila

92 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.57.77.03 ou 06.09.30.53.85
catmey21@yahoo.fr

PFEFFER Bernard

2 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.35.18
colberloc@aol.com

RISSER Daniel

31 a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.01

UMBDENSTOCK M-Thérèse

11 rue du Wasen
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.04.49

VOGEL Jean

99 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.34.51
jean.vogel2@wanadoo.fr

WENZINGER Marcel

1a rue de l'Ecole
68610 Sengern
03.89.76.82.40 ou
06.08.26.92.42
marcel.wenzinger@free.fr

Les services de la commune



03 89 76 32 08



03 89 76 30 39

e.mail mairie.lautenbachzell@wanadoo.fr

En cas de besoins vous pouvez joindre :

Le Maire : Mr Richard Gall au 03.89.76.39.75

Les Adjoints : Mr Mathieu Pfeffer au 06.61.33.70.28

Mr Pierre Mutz au 07.70.75.08.33

Mme Jacqueline Schaffhauser au 06.45.56.21.06

Mr Richard Karmen au 06.22.22.73.59

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

Lundi de 8 h à 12 h

Mardi de 8 h à 12 h - 14 h à 17 h

Mercredi de 8 h à 12 h

Jeudi de 8 h à 12 h - 14 h à 17 h

Vendredi de 8 h à 12 h - 14 h à 18 h

Nouveau site de la commune

Vous pouvez désormais consulter notre nouveau site en tapant :

<http://www.mairie-lautenbachzell-sengern.com>

Horaires Mairie

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
 Vendredi de 14 h à 18 h
 Mardi et jeudi de 14 h à 17 h
 Fermée le lundi et mercredi après-midi

Horaires permanences Maire et adjoints

Le lundi et jeudi de 17 h à 19 h
 Samedi de 9 h à 11 h
Uniquement sur rendez-vous

Horaires déchèteriePériode estivale : (du 1er avril au 31 octobre)

lundi et mercredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 18 h 30
 mardi et jeudi de 14 h à 18 h 30
 vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 18 h 45
 samedi de 9 h à 17 h 45

Période hivernale : (du 1er novembre au 31 mars)

lundi au jeudi de 14 h à 16 h 30
 vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 16 h 45
 samedi de 9 h à 16 h 45

Ramassage des ordures

biodéchets : le lundi
tri sélectif : jeudi des semaines impaires
ordures ménagères : le jeudi des semaines paires

Assistante sociale

Centre médico-social
 48 rue du Florival
 68530 Buhl
 03.89.76.83.07

La Poste

51 rue Principale
 68610 Lautenbach
 03.89.76.32.59

Cultes

Catholique : 03.89.74.84.04
Protestant : 03.89.76.91.57

Nous invitons les commerçants, artisans et loueurs qui ne figurent pas dans le bulletin communal et qui souhaitent y paraître à nous fournir les informations pratiques, de façon à les publier dès la prochaine parution.

En cas de modifications (adresse, téléphone, etc...), veuillez en informer la mairie.

Cet espace est mis gratuitement à votre disposition.

Flash info

Vous voulez être informé en temps et en heure voulu des travaux dans votre rue, des coupures d'eau, etc..., pour cela, vous pouvez nous communiquer votre adresse mail, soit par téléphone ou par courriel à : mairie.lautenbachzell@wanadoo.fr

Maison de retraite

L'agence régionale de santé d'Alsace et les Conseillers Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont soutenu et piloté, avec le concours d'Alsace e-santé, la création du service d'inscription en ligne en maison de retraite. Son but est de simplifier les démarches d'inscription pour l'utilisateur et sa famille.

Le dossier d'admission est complété, y compris les volets médicaux et autonomie remplis par le médecin traitant, puis adressé en un seul clic aux établissements choisis par le demandeur. Jusqu'à ce jour, les familles devaient déposer un dossier papier dans chaque établissement souhaité.

Ce site viatrajectoire.fr est un site public, gratuit et sécurisé qui comprend un annuaire détaillé et exhaustif des EHPAD d'Alsace, un moteur de recherche multicritères (financier, géographique et médical) et un suivi de la demande.

Besoin d'enquêter sur vos consommations ?



On s'est tous déjà posé les questions suivantes :

Combien nous coûte notre frigo ?

Combien consomme ma télévision en veille ?

Ma régulation est-elle performante ?

L'Espace Info Energie du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon vous propose d'emprunter **gratuitement** des outils de mesure pour vous aider à faire des économies d'énergie :

			
Le thermomètre infrarouge	Le compteur de consommation (wattmètre)	L'enregistreur usb	Le débitmètre
mesure la température de paroi	mesure la consommation des appareils	enregistre la température en continu	mesure instantanément le débit d'eau

Pour Qui ?

Tous les habitants du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (communautés de communes de la Région de Guebwiller, Centre Haut-Rhin et Essor du Rhin)

Comment ?

Pour emprunter ces outils, il vous suffit de contacter votre Espace Info Energie. Une démonstration de l'outil avec des explications sur le fonctionnement et l'analyse seront également prévues lors de l'emprunt.

Que fournir ?

Une photocopie de la pièce d'identité et une copie d'un justificatif de domicile

Combien de temps ?

Vous pouvez emprunter plusieurs outils en même temps, toutefois, le temps de prêt d'un outil sera défini avec l'Espace Info Energie.

Contact :

Réservation obligatoire auprès de l'Espace Info Energie du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon par téléphone au **06.83.03.89.22** ou par mail à **eie@rhin-vignoble-grandballon.fr**

L'Espace **INFO→ENERGIE** du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, financé par l'ADEME, la Région Alsace et le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon a pour objectif d'informer et de conseiller les particuliers de manière **neutre, objective et gratuite**, sur la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et les aides financières (isolation – chauffage – ventilation – régulation – crédit d'impôt – éco prêt à taux zéro...).

170 rue de la République à Guebwiller – Permanences sur rendez-vous à Ensisheim et Fessenheim.

L'Espace Info Energie, un service de proximité, à votre disposition et...gratuitement !

Vous souhaitez construire, engager des travaux de chauffage, rénover votre maison tout en faisant des économies d'énergie... pas toujours simple de savoir par quoi commencer ou comment faire !

Votre conseillère de l'Espace **INFO ENERGIE** du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon vous propose d'étudier ensemble votre projet de construction, rénovation ou énergies renouvelables, pour vous permettre d'avoir des solutions concrètes et de connaître les aides octroyées. **Ce conseil est neutre et gratuit.**

Pour plus d'informations ou pour prendre RDV:

Espace Info Energie du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon
Espace du Florival, 3^{ème} étage
170, rue de la République 68500 Guebwiller
Tél : 06.83.03.89.22
eie@rhin-vignoble-grandballon.fr





Regarde la route, pas ton smartphone ! Téléphone, smartphone : un risque au volant

Téléphoner au volant multiplie par 3 le risque d'accident ; écrire un message en conduisant multiplie ce risque par 23 !

Le constat est alarmant : 31 % des conducteurs reconnaissent lire leurs messages au volant et 13 % en rédigent. Cette tendance est encore plus marquée chez les moins de 35 ans : 61 % des conducteurs lisent leurs SMS en conduisant et 32 % en écrivent (sondage exclusif TNS-Sofres - septembre 2013) !

Le smartphone ou le téléphone portable sont aujourd'hui omniprésents dans la vie quotidienne. Au volant leur usage distrait le conducteur, avec pour conséquences immédiates : augmentation du temps de réaction, difficulté à maintenir le véhicule dans sa trajectoire, à s'insérer dans le flux de circulation, à adapter sa vitesse, réduction du champ visuel et moindre conscience de l'environnement.

Dans la plupart des pays européens, l'usage du téléphone au volant est interdit. En France, un conducteur utilisant un téléphone portable tenu en main est passible d'une amende forfaitaire de 135 euros et d'un retrait de 3 points du permis de conduire. L'usage du kit main libre est toléré mais peut être retenu comme circonstance aggravante si, en cas d'accident, son emploi s'avère en être la cause.

Faire la route sans être distrait par le téléphone portable, c'est possible !

Il suffit d'activer le mode silencieux pendant toute la durée du trajet, de placer le téléphone dans un endroit du véhicule non accessible en conduisant, de le confier à un passager ou de s'arrêter dans un endroit sécurisé pour prendre connaissance des messages reçus.

Pour en savoir plus : www.securite-routiere.gouv.fr

Lutte contre l'insécurité routière, services internet relatifs au permis de conduire

Depuis 2009, les conducteurs peuvent accéder à leur solde de points via le site **www.telepoints.info**. Cette information gratuite est importante pour tous les titulaires d'un permis de conduire quelque soit sa catégorie.

Les stages de sensibilisation au risque routier, dit "stage de récupération des points" sont un rendez vous citoyen pour tous ceux qui partagent l'espace routier et qui souhaitent conserver leur titre de conduite à l'issue d'infractions répétées.

L'accès direct, en temps réel, aux places de stages de votre région est désormais disponible, en vous connectant sur le lien suivant : **www.stage-recuperation-points.com**



Vous avez un différend avec votre fournisseur ou votre distributeur d'électricité ou de gaz naturel après une première réclamation, votre litige persiste.

Une solution...



Informier, conseiller, protéger

S'ADRESSER AU MÉDIATEUR : MODE D'EMPLOI

QUI ?

Tous les consommateurs particuliers ainsi que les artisans, commerçants et professions libérales, certaines PME (moins de 10 salariés et 2M€ de CA), associations à but non lucratif, syndicats de copropriétaires et collectivités locales, peuvent recourir gratuitement au médiateur pour les aider à trouver une solution amiable au différend qui les oppose à leur fournisseur ou distributeur¹.

DANS QUELS CAS ?

Pour tous les litiges nés de contrats conclus avec un fournisseur ou un distributeur d'électricité ou de gaz naturel, le médiateur peut émettre une recommandation écrite et motivée, proposant une solution.

Exemples de litiges traités par le médiateur :

- Vous recevez une facture anormalement élevée à la suite du relevé de votre compteur
- Vous ne parvenez pas à régler un litige avec votre fournisseur et ce dernier vous a envoyé un avis de coupure
- Vous venez de faire construire une maison ou de réaliser des travaux et les délais de raccordement sont trop longs
- Vous continuez à être prélevé alors que vous avez résilié votre contrat auprès de votre fournisseur

Pour les litiges qui n'entrent pas dans son champ de compétences, le médiateur vous conseille et peut intervenir auprès de votre opérateur.

1 - Le distributeur (ERDF, GRDF, ...) est responsable de la conception, de la construction et de l'exploitation d'un réseau public de distribution de l'électricité ou du gaz naturel. Il assure notamment l'entretien des réseaux, le relevé des compteurs et garantit une qualité de l'énergie identique pour tous les consommateurs, quel que soit leur fournisseur.

QUAND ?

Avant de solliciter le médiateur national de l'énergie, vous devez, au préalable, avoir adressé à votre opérateur une **réclamation écrite**, idéalement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si **deux mois** après, vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante, ou en cas d'absence de réponse, vous pouvez écrire au médiateur pour lui soumettre votre litige.

COMMENT ?

Votre dossier doit comprendre **tous les éléments utiles** à son examen (copie des courriers échangés, des factures, du contrat, justificatifs des frais engagés...).

→ VOUS POUVEZ SAISIR LE MÉDIATEUR EN LIGNE : **ENERGIE-MEDIATEUR.FR**

→ VOUS POUVEZ ÉGALEMENT FAIRE APPEL AU MÉDIATEUR PAR COURRIER :

Adressez votre dossier complet au :
Médiateur national de l'énergie
Libre réponse n°59252
75443 PARIS Cedex 09

Le recours au médiateur est **GRATUIT** : n'affranchissez pas votre courrier.

EN SAVOIR PLUS ?



Toutes les informations sur le médiateur et le traitement des litiges : energie-mediateur.fr

Écrire au médiateur :
Médiateur national de l'énergie
Libre réponse n°59252
75443 PARIS Cedex 09



Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : energie-info.fr le site d'information des pouvoirs publics.

Appeler le service d'information des consommateurs :

N° Vert 0800 112 212

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Le cancer de l'intestin peut être guéri et même évité grâce au dépistage

Le cancer colorectal est le cancer du gros intestin. Bien que peu connu, c'est l'un des cancers les plus fréquents et les plus graves, tout particulièrement en Alsace qui détient le record de France. C'est, après le cancer du poumon, la deuxième cause de décès par cancer. Dans notre département, environ une personne sur 17 aura un cancer colorectal au cours de sa vie. Chaque année en Alsace, un cancer colorectal est diagnostiqué chez 1 162 personnes et 474 en meurent, soit pratiquement autant que les cancers du sein, du col de l'utérus et de la prostate réunis. Avec le vieillissement progressif de la population, le nombre de ces cancers augmente. Il touche les femmes comme les hommes. Il est rare avant 50 ans et le risque augmente avec l'âge après 50 ans. Si l'on attend l'apparition de symptômes, seul un cancer de l'intestin sur 2 peut être guéri. De plus, il est souvent nécessaire de recourir à des traitements lourds tels que chimiothérapie ou radiothérapie. Au contraire, dépisté tôt, on peut le guérir 9 fois sur 10, sans chimiothérapie ni radiothérapie. Il est même possible d'éviter un grand nombre de ces cancers de l'intestin : la plupart proviennent de polypes, petites lésions qu'il suffit d'enlever avant qu'elles ne deviennent des cancers. On peut détecter tôt le cancer et les polypes de l'intestin par un test de recherche de sang dans les selles. C'est un test simple que l'on fait chez soi. Il est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Il est proposé à toutes les femmes et tous les hommes de 50 à 74 ans qui reçoivent une invitation personnelle de la part d'ADECA Alsace tous les 2 ans. La campagne de dépistage du cancer colorectal a permis de guérir 670 cancers et d'en éviter 3.772 depuis 2003 en Alsace (données de novembre 2014). Dans la commune de Lautenbach Zell, la 6^{ème} campagne a débuté en juin 2014. Lors de la 5^{ème} campagne, 46,3 % des personnes concernées ont participé. Ce taux doit dépasser 50% pour une bonne utilisation des deniers publics. Les médecins généralistes sont la cheville ouvrière de ce dépistage. Tous ceux de votre canton ont été sensibilisés et sont prêts à conseiller et remettre le test de dépistage, alors n'hésitez pas, si vous avez entre 50 et 74 ans :

Faites le test tous les deux ans

Outre le dépistage, la prévention du cancer colorectal repose sur une activité physique régulière et une meilleure alimentation. Pour diminuer le risque de survenue de ce cancer, il faut faire du sport, manger moins et manger mieux, c'est à dire plus de fruits et légumes et moins de viandes rouges, charcuterie et graisses animales.

ADECA Alsace – 122 rue de Logelbach – BP 30593 - 68008 Colmar CEDEX

☎ 03 89 12 70 13 - 📠 03 89 12 70 17 - ✉ secret@adeca-alsace.fr

site Internet : www.adeca-alsace.fr

Boîte aux lettres

Nous avons constaté que quelques maisons ne sont pas équipées de boîte aux lettres. Dans un souci de rendre la distribution plus facile et plus efficace, pour le facteur et les agents communaux, qui ne savent pas où déposer le courrier et il serait bien dommage de ne plus en être destinataire, pensez à eux et installez en une !

Astuce contre le gel : En cas de froid, pensez à la pince à linge à fixer sur le clapet de votre boîte aux lettres.



Grand concours photos/ vidéos : 365 jours autour de Guebwiller

Dans le cadre du développement numérique de la région de Guebwiller, l'office de tourisme organise un grand concours photo/vidéo intitulé 365 jours autour de Guebwiller.

Le but de l'opération est de rassembler des photos et vidéos de la région de Guebwiller et de tout le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, tout en dynamisant l'image de la destination en activant les réseaux sociaux de l'office de tourisme. Se déroulant jusqu'au 15 mai 2015, le concours permet à qui le souhaite de participer en publiant jusqu'à 3 photos et des vidéos. L'inscription se fait par l'intermédiaire d'une application sur la page facebook de l'office de tourisme. Les utilisateurs peuvent ensuite inciter leurs amis à voter pour leur photo.

Site naturels d'exception, hauts lieux historiques ou religieux, vignobles de renom, fêtes et animations Avec l'office de tourisme, les utilisateurs sont invités à partager leurs meilleurs moments dans la région de Guebwiller afin de gagner un séjour, des dîners spectacles au Paradis des sources, des bons cadeaux, des tirages grands formats de vos clichés, des entrées dans les sites touristiques du secteur (parc du Petit Prince, Ecomusée), etc. !

Plus de 4000€ de cadeaux sont à gagner !* Photographe ou vidéaste sont invités à se lancer !

Pour participer dans la catégorie photos, les utilisateurs doivent s'inscrire via la page facebook de l'office de tourisme:

<http://bit.ly/guebphotos>

Pour participer dans la catégorie vidéos, les utilisateurs doivent s'inscrire via la page facebook de l'office de tourisme:

<http://bit.ly/guebvideos>

Les participants peuvent également proposer des photos via Instagram ou Twitter en utilisant le hashtag **#visitgueb !**

Liste des lots et règlement de jeu concours disponibles auprès de l'Office de tourisme

Renseignements à l'Office de Tourisme de Guebwiller Soultz et des Pays du Florival

Tél. 00 33 (0)3 89 76 10 63 / info@tourisme-guebwiller.fr / www.tourisme-guebwiller.fr

Contact presse : Vincent Schneider
Service animation du réseau
Office de Tourisme de Guebwiller – Soultz
et des Pays du Florival
Tel. : 03 89 74 97 97
Email : vincent.schneider@tourisme-guebwiller.fr



Immatriculation commerciale Atout France n° 068100011 - Siret n° 489 153 668 000 12

* Les communes comportant un astérisque sont adhérentes au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Bilan des interventions de l'année 2014

Effectuées par les

Sapeurs-Pompiers du Haut-Florival

⇒ 73 interventions (-13%)

44 Secours à personnes

16 Feux

- ↵ Feu de cheminée : 5
- ↵ Feu de broussailles : 5
- ↵ Feu d'appartement : 1
- ↵ Feu de véhicules : 1
- ↵ Feu d'origine électrique : 1
- ↵ Feu de poubelle / benne à ordures : 1
- ↵ Dégagement de fumée : 1

03 Accident sur la voie publique

- ↵ Avec désincarcération : 2
- ↵ Sans désincarcération : 1

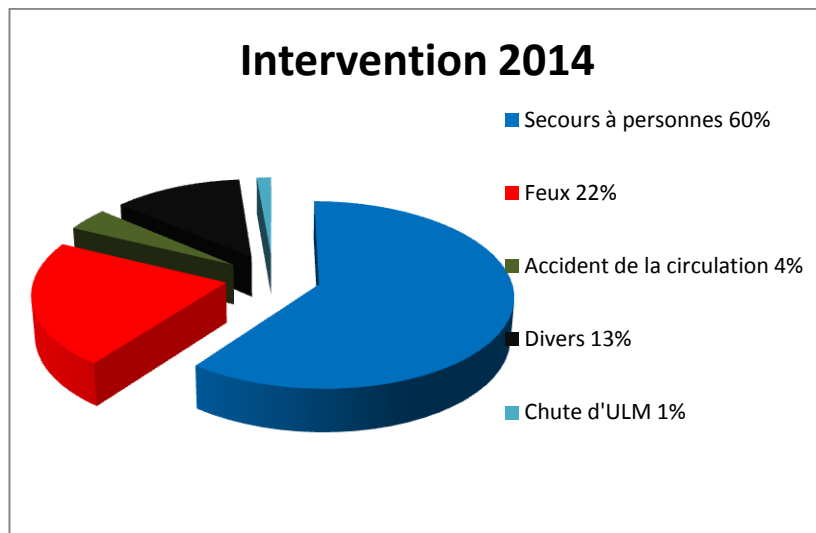
09 Interventions diverses

- ↵ Nettoyage / dégagement de chaussée : 2
- ↵ Récupération d'animaux vivants : 5
- ↵ Sauvetage d'animaux : 1
- ↵ Reconnaissance : 1

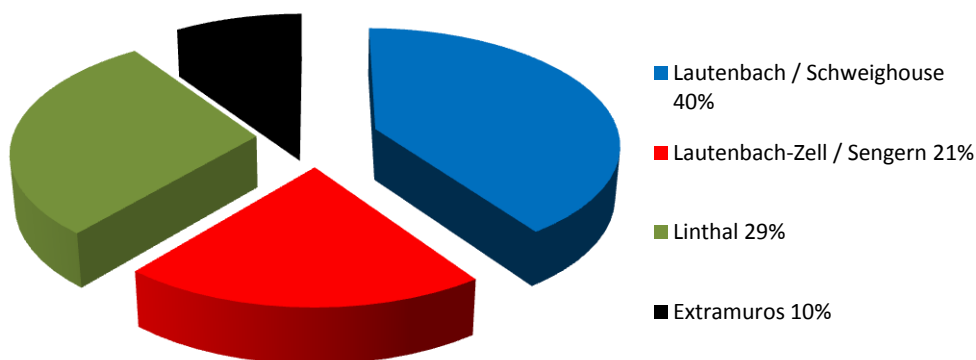
01 Chute d'ULM

Repartition par commune :

- Lautenbach / Schweighouse : 29 interventions
- Lautenbach-Zell / Sengern : 15 interventions
- Linthal : 21 interventions
- Extramuros : 7 interventions



Répartition par communes en 2014



Travaux

**Mur de soutènement
rue du Felsenbach**



**Eclairage public
rue de la Scierie**



**Miroir rue de la
Scierie**



**Avaloir cimetière
Sengern**



**Mise en place de panneau interdisant la
circulation en forêt et le dépôt d'ordures
ménagers**



Evénements passés

Journée plantation

Le samedi 24 mai, comme chaque année, la commune a organisé dans la convivialité et la bonne humeur sa journée de plantation, avec la participation des bénévoles du village et du conseil municipal.

Feu de la St Jean

Le public est venu en masse malgré une météo un peu capricieuse assisté pour la 3ème année consécutive, au "S'Vereins Fir" le samedi 14 juin à l'étang des cygnes, avec à nouveau un magnifique feu d'artifice organisé par Mrs Tahar FELLAH et Artur MONTEIRO. Un grand merci à eux et à toutes les associations du village, qui ont contribuées à cette belle soirée.



Fête de la musique

Le 21 juin, comme chaque année, le Conseil Municipal a organisé la fête de la musique, place du Wasen, avec la participation du "Restaurant à la Truite" et animée par Mr Didier SCHMITT.

Fête patronale

La Chorale Ste Cécile de Lautenbach-Zell, a organisé, le 29 juin, sa traditionnelle fête patronale avec une vente de pâtisserie et de tombola.

Fête de la carpe

Le 6 juillet, l'Amicale de l'étang des cygnes a organisé la fête de la carpe frite. Comme chaque année les convives étaient venus en nombre passer une belle journée au bord de l'étang.

Marché de montagne

Comme l'an passé, tous les mardis, les exposants avec leurs produits du terroir, se sont donnés rendez-vous autour de la fontaine place de la mairie pour le marché de montagne d'été. Les animaux de la ferme, les bénévoles qui ont fait chauffer l'alambic étaient également présents le dimanche 3 août pour le marché exceptionnel.



Assomption

Le 15 août, les fidèles se sont retrouvés place de l'école à Sengern, au départ de la procession aux flambeaux. C'est dans la prière et la ferveur que le cortège s'est rendu à l'église St Nicolas pour la messe de l'assomption célébrée par le Père MOGLO.

Course cycliste

Le 15 août, 11 minimes, 12 cadets et 51 concurrents se sont élancés pour le 33ème prix de la MJC de Buhl, sur un parcours autour de Lautenbach-Zell.

Exposition avicole

Le week-end du 30 et 31 août a eu lieu l'exposition avicole jeunes sujets, organisée par l'Association des Aviculteurs de Guebwiller. Lapins, poules canards, pigeons, etc...ont attiré de nombreux visiteurs au Vert-Vallon.



Messe chapelle du Wasen

Suite à une météo capricieuse, la messe en plein air devant la chapelle du Wasen, a été célébrée le 21 septembre à l'église St Pierre et Paul, suivie d'un repas servi par la chorale Ste Cécile de Lautenbach-Zell.

Fleurissement

Les lauréats du fleurissement ont été mis à l'honneur, le 4 octobre dernier, lors d'une cérémonie. Un grand merci à eux.



Commémoration de l'incendie de Sengern

100 ans jour pour jour après le drame de la première guerre mondiale, Sengern a commémoré le samedi 25 octobre la destruction par un incendie, des bâtiments, maisons et granges par le bataillon du Landwehr infanterie régiment 123 du Wurtemberg. Ce tragique évènement a été retracé par une superbe exposition de documents dans l'église St Nicolas.



Messe de la St Hubert

Comme le veut la tradition, le 25 octobre à Sengern, les chasseurs se sont retrouvés à l'église St Nicolas pour la messe de la St Hubert, célébrée par le Père MOGLO, rehaussée par le Chœur d'Hommes du Haut-Florival et le trio-Schann avec leurs cors de chasse. A la sortie de la messe les paroissiens ont été invités au verre de l'amitié offert par la municipalité.

L'Armistice

Le 11 novembre, comme chaque année, des gerbes ont été déposées aux Monuments aux Morts de Sengern et de Lautenbach-Zell, suivi d'une minute de silence à la mémoire des défunts des guerres.

Marché de la St Nicolas

L'Association Flori-recettes a relancé le marché de la St Nicolas, place de l'école à Sengern, avec divers commerçants de la région. Pendant que le St Nicolas entouré de ses ânes accueillait les enfants à l'entrée du chapiteau, les plus grands ont pu se réchauffer avec un vin chaud et des munnalas.



Messe de la St Nicolas et Ste Barbe

Le 30 novembre, la paroisse Saint Nicolas de Sengern, a fêté son saint patron. La traditionnelle messe célébrée par le Père MOGLO et rehaussée par la Chorale Ste Cécile de Linthal Sengern et la Fanfare des Sapeurs-Pompiers du Haut-Florival était dédiée à Saint Nicolas, qui était également présent avec des friandises pour les enfants.

Cette messe était également consacrée à Ste Barbe, Patronne des Sapeurs-Pompiers. A l'issue de l'office les hommes du feu du Centre d'Incendie et de Secours du Haut-Florival (CIS) se sont réunis place de l'école où ont été élevés :

- au grade d'adjudant : Carmelo GUALLAR et Christophe SCHUELLER ;
- au grade de sergent : Patrick SCHAFFHAUSER ;
- au grade de caporal : Florian FLORY, Marine LOHR et Dimitri RIGALLEAU.

L'adjudant-chef J-Luc WENZINGER et le caporal-chef Pascal SIMONKLEIN ont été respectivement décorés de la médaille pour 20 ans et 25 ans de présence.



St Nicolas

Le 1er décembre, visite du St Nicolas et du Père Fouettard à l'école maternelle.



Fête de Noël des Aînés

Le Dimanche 6 décembre, nos aînés du village ont été invités par la municipalité à passer un moment de convivialité. Le repas concocté par la ferme du Markstein, fut suivi d'une après-midi récréative animée par la Chorale de Lautenbach-Zell, la Fanfare des Sapeurs-Pompiers du Haut-Florival, des enfants des écoles, du NETS ainsi que de la projection de la rétrospective 2013 par Mr Christian STOECKLE, le tout clôturé d'un petit air d'accordéon joué par Mr Richard KARMEN.



Marché de montagne de Noël

Le 20 et 21 décembre, marché de montagne de Noël.



Evénements à venir

Janvier

31 Conseil de Fabrique Schwei. Soirée Wett/s Owa salle polyvalente Lautenbach

Février

05 Commune de Linthal Anniversaire de la libération (70ans) Linthal
 07 Bibliopotes Spectacle de magie Bibliothèque de Schweighouse
 07/08 Ecole de Schweighouse Belote salle polyvalente Lautenbach
 08 Ecole de Schweighouse Danse animée salle polyvalente Lautenbach
 21 Commune de Lautenbach Spectacle salle polyvalente Lautenbach
 28 U.S.L.S. Loto salle polyvalente Lautenbach

Mars

07 VAL Expo Dorfhüss Linthal
 07 Conseil de Fabrique Schwei. Soirée Wett/s Owa salle polyvalente Lautenbach
 07 **Asso. Air de fête Soirée carnaval** **salle Vert-Vallon Laut-Zell**
 08 Ecole de Schweighouse Danse animée salle polyvalente Lautenbach
 14 Conseil de Fabrique Schwei. Soirée Wett/s Owa salle polyvalente Lautenbach
 15 Ecole de Schweighouse Danse animée salle polyvalente Lautenbach
 29 Ecole de Schweighouse Marché aux puces Schweighouse

Avril

10 au 12 **Commune Lautenbach-Zell** **Bistrot communal** **salle Vert-Vallon Laut-Zell**
 12 Ecole de Schweighouse Danse animée salle polyvalente Lautenbach
 20 EFS Don du sang salle polyvalente Lautenbach
 26 Ecole de Lautenbach Bourse aux vêtements salle polyvalente Lautenbach
 27 EFS Don du sang salle polyvalente Lautenbach

Mai

01 **Amicale des s-pompiers Fête printanière** **place de l'école Sengern**
 01 Harmonie du Florival Maïbummel salle polyvalente Lautenbach
 02 Stockbrunna Bal folk salle polyvalente Lautenbach
 08 VAL Mémoire des passeurs
 08 au 17 Commune de Lautenbach Expo de peinture salle du cloître Lautenbach
 09/10 Asso. amis St Gangolph Fête de St Gangolph St Gangolph
 10 Ecole de Schweighouse Danse animée salle polyvalente Lautenbach
 22 au 25 Stockbrunna Lutherie dancierie Lautenbach
 30 Harmonie du Florival Concert de Printemps salle polyvalente Lautenbach

Juin

06 **Commune Lautenbach-Zell Feu de la St Jean** **Etang des Cygnes Laut-Zell**
 07 Linthal Fête Dieu Linthal
 14 Commune de Lautenbach Balade inter-associations salle polyvalente Lautenbach
 20 **Commune Lautenbach-Zell Fête de la musique** **place du Wasen Laut-Zell**
 20 Ecole de Schweighouse Kermesse école de Schweighouse
 21 Commune de Lautenbach Fête de la musique place de la mairie Lautenbach
 27 Ecole du cirque Festival Cirkala Beckala
 28 Ecole de Lautenbach Kermesse école de Lautenbach
 28 **Chorale Lautenbach-Zell Fête patronale** **place de la mairie Laut-Zell**

Juillet

05 Amicale étang des cygnes Fête de la carpe Etang des Cygnes Laut-Zell
 Tous les mardis du 30 juin au 1er septembre, marché de montagne, place de la mairie.
 Tous les mardis au Vert-Vallon, après-midi récréative.

Recettes

Kaiserschmarrn (crêpes autrichiennes) pour 4 personnes environ



Dans un saladier, mélanger 25 cl de lait, 150 grs de farine, 1 pincée de sel et 4 jaunes d'œufs.

Dans un second saladier, montez 4 blancs d'œufs en neige ferme avec 30 grs de sucre.

Mélanger le contenu des 2 saladiers.

Dans une poêle, faire fondre une noisette de beurre, puis verser la pâte et faire cuire à feu

doux jusqu'à ce que le dessous brunisse légèrement, puis retourner jusqu'à ce que la crêpe soit cuite de tous côtés.

Couper en petits morceaux à la fourchette.

Servir chaud, saupoudré de sucre glace et accompagné de confiture de quetsches.

Valérie KRATZER

Tarte aux fromages (avec des restes) pour 6 personnes environ



Ingrédients :

- 1 pâte brisée prête à dérouler
- restes de fromages (mimolette, chèvre, brie, camembert, emmental, comté, et même kiri...) coupés en petits morceaux
- 4 œufs
- lait
- crème liquide
- poivre du moulin

Beurrer et fariner un moule à tarte, et y déposer la pâte (ou utiliser son papier cuisson).

Disposer les petits morceaux de fromage sur le fond de pâte. (Même s'il peut surprendre, le mélange de plusieurs fromages est délicieux et permet de "finir" les restes !).

Battre les œufs avec un peu de lait et de crème liquide, poivrer et verser ce mélange sur le fromage.

Cuire à four moyen (180°C) environ 20 min, jusqu'à ce que la tarte soit bien dorée.

Remarques :

Accompagner d'une salade verte aux noix ou d'une salade de mâche aux pignons de pin.

Bon appétit !

Nos joies, nos peines

Naissances



- Le 2 juillet à Colmar, Alice HOFFERLIN, fille de Vincent HOFFERLIN et de Delphine GLEY.
- Le 9 juillet à Colmar, Lucy, Lydia, Brigitte MULLER GUTTIEREZ, fille de Benjamin MULLER et de Sophie GUTTIEREZ.
- Le 25 octobre à Colmar, Michèle, Elise GAYE, fille d'Emilie GWINNER.
- Le 22 novembre à Colmar, Elsa, Gaëlle, Karine BOEGLIN, fille de Raoul BOEGLIN et de Julie FRETE.
- Le 1er janvier à Mulhouse, Alice MATISSE, fille de Yannick MATISSE et de Ophélie HECKLY.

Décès

- Le 9 août à Guebwiller, Joseph René Victor ERNY ; époux de Suzanne Charlotte HABY.
- Le 8 octobre à Guebwiller, Christiane Madelaine Armance EVRARD ; épouse de Pierre Eugène EVRARD.
- Le 2 novembre à Ensisheim, Jean Joseph RISSER ; époux de Marie Madeleine WEIBEL.
- Le 26 novembre à Ensisheim, Juliette Jeanne FISCHER ; veuve de Désiré Joseph THOMAS.
- Le 3 janvier à Colmar, Bernard Joseph KLINGER ; compagnon de Christine CRETENOIS.
- Le 10 janvier à Lautenbach-Zell, Antoine André SCHAEGIS ; époux de Marie Odile ERNY.
- Le 14 janvier à Colmar, Antoine Auguste Hubert RIETHMULLER ; veuf de Joséphine Cécile SCHAFFHAUSER.

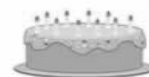
Les nouveaux habitants

Bienvenue à :

- Mme Josiane GULLY et à sa fille Cécilia ;
- à Mme Sandrine MARTIG ;
- à Mr Jean-Paul ORTELLI.



Anniversaires

Janvier

02	RICHERT Fernande	82 ans
05	SCHAFFHAUSER J-Paul	78 ans
05	GRIGNON Gérard	70 ans
05	MARCK J-Jacques	67 ans
06	WERMELINGER Henri	86 ans
09	FRANCK Clément	81 ans
12	FUHRMANN Monique	84 ans
12	VOGEL Jean	67 ans
12	FERRANDI François	67 ans
18	BOESCH Dominique	66 ans
19	CIMENTI Alice	84 ans
21	JACOBBERGER Anne	83 ans
22	FRANCK Marlyse	73 ans
24	WAGNER Jacqueline	76 ans
25	TORRELLI René	65 ans

Février

02	ZWILLER Barbara	71 ans
03	MYSLIWICS Yvonne	78 ans
03	HENCK Hubert	65 ans
04	FRANCK Charlotte	76 ans
05	FRANCK Ninie	77 ans
07	HANKUS M-Madeleine	66 ans
09	ESLINGER Pierre	76 ans
16	MEYER Lucien	77 ans
23	HUEN M-Monique	72 ans
24	BRENGARD Jeannine	70 ans
24	HAMMERER Hubert	67 ans
24	UMBENSTOCK M-Thérèse	65 ans
25	ACKERMANN Robert	78 ans
25	GROSS Denise	68 ans
26	EHRHART M-Thérèse	77 ans
27	ERNY Suzanne	84 ans
27	ERB Alice	92 ans

Mars

01	HUEN Andrée	79 ans
02	JENNY Pierre	73 ans
03	BOESCH J-Pierre	71 ans
05	PFEFFER Colette	67 ans
05	HUEBER François	67 ans
06	GASSMANN Christiane	75 ans
07	SCHWARTZ Nicole	67 ans
08	COQUELLE Germaine	69 ans
08	CZICHON Bernd	70 ans
10	FRANCK Bernadette	75 ans
11	LEHR Julien	82 ans

11	RISSER Maurice	77 ans
12	DHRISS Abdellah	67 ans
14	RICHERT Gérard	81 ans
14	THOMAS Bernard	66 ans
16	WEHRLÉN Gertrude	69 ans
24	RIETHMULLER René	85 ans
24	HERRGOTT Lucie	83 ans
24	FRICK Marthe	67 ans
29	FISCHER Raymonde	69 ans
30	BOLL André	76 ans
31	SONNTAG M-Thérèse	82 ans

Avril

01	BRONNER M-Josée	79 ans
03	ERNY Etienne	70 ans
03	MONETTI Adrien	75 ans
03	HASENFRATZ Christine	86 ans
05	JENNY A-Marie	73 ans
06	ETTERLEN Mariette	82 ans
06	RAUCH J-Pierre	78 ans
07	DEBENATH Georges	74 ans
07	SCHAEGIS M-Odile	66 ans
08	AUDEBEAU Jeannette	65 ans
14	BENTZINGER Huguette	69 ans
14	VOGEL M-Thérèse	66 ans
19	FRANCK Gérard	84 ans
24	FISCHER Gaston	69 ans
25	STOECKLE M-Louise	88 ans
25	FISCHER Paulette	79 ans
26	SIMONKLEIN Marthe	68 ans
28	GSTALTER Rémy	68 ans

Mai

01	KUSTER A-Marie	66 ans
02	KUBLER Juliette	75 ans
05	ACKERMANN M-Lucie	76 ans
06	TODISCO M-Hélène	75 ans
07	RIETHMULLER Marthe	85 ans
07	NAAS Lucie	85 ans
07	CZICHON M-Louise	68 ans
10	SCHMITT Denise	85 ans
12	LANTZ Jeannine	75 ans
18	FURST Christiane	76 ans
21	SONNTAG Antoine	87 ans
23	BOLL Suzanne	73 ans
23	OBRECHT Marthe	71 ans
25	ROZEROT Henri	79 ans

26	SANCHEZ José	65 ans
27	SCHNEIDER Charlotte	78 ans
30	PREISS Fernand	84 ans
30	PIFFELMANN Michèle	66 ans
31	SCHMID Joseph	65 ans

Noces d'Or

14	FLUCK Charles et Marie-Jeanne
28	MEYER Lucien et Rose Marie

Juin

03	RISSER Andrée	70 ans
04	SCHMUCK M-Louise	82 ans
04	FRIESS J-Paul	82 ans
05	WAGNER M-France	68 ans
06	BOESIGER Marguerite	82 ans
07	MEYER Monique	90 ans
07	FISCHER M-Georgette	87 ans
07	LELLI Blandine	73 ans
10	FURST J-Jacques	77 ans
12	DEBENATH M-Louise	83 ans
15	KOLMER Gabrielle	84 ans

18	WEHRLLEN Pierre	86 ans
19	MARCK Paulette	72 ans
27	GROSS Jean	70 ans

Juillet

08	RISSER M-Madeleine	90 ans
08	AUER Irène	67 ans
10	MASSERON François	81 ans
10	PFEFFER Bernard	66 ans
11	HERR A-Marie	84 ans
15	UMBDENSTOCK Charles	74 ans
17	BATTIN André	65 ans
18	SIMONKLEIN Jeanne	76 ans
20	FERRANDI Jacqueline	65 ans
21	GROSS Marthe	95 ans
24	HUEBER Raymond	65 ans
27	MULLER René	79 ans
30	BEIL Charlotte	85 ans
31	ERNY Giséla	73 ans

**Et s'il arrivait quelque chose ?**

Voilà une question que beaucoup de proches se posent ! **Une chute, un malaise, une angoisse...**, cela peut arriver à tout le monde, à n'importe quel moment. Mais comment peut-on donner l'alerte quand on a besoin d'aide rapidement, et que le téléphone n'est pas forcément à portée de main ?

Un simple « BIP » pour donner l'alerte

BIP Connect est un système de **téléassistance**. Il fonctionne **24h/24 et 7j/7** afin de ne plus vivre avec la crainte d'être seul (ou de ne pas être entendu), s'il arrive quelque chose ? Une simple pression sur le déclencheur (bracelet ou médaillon) et la plateforme de surveillance est alertée.

L'entourage est prévenu

Le réseau de proximité tient une place importante dans le fonctionnement de BIP Connect. En effet, l'abonné peut déclencher le bip en cas de simple angoisse ou d'un problème plus grave (malaise, chute...). Dans ce cas, **la centrale d'écoute dialectophone et alsacienne**, préviendra une personne du voisinage (famille, ami, voisin...) préalablement défini par l'abonné. Celui-ci ayant donné l'alerte sera donc secouru rapidement.

Les avantages BIP Connect :

- ✓ Une **démonstration gratuite** à domicile
- ✓ Des écoutants parlant **alsaciens**
- ✓ Une **installation possible en 48h**
- ✓ Des **aides financières** et une **déduction ou crédit d'impôts de 50%**
- ✓ **Aucun engagement de durée**

ASTUCE : COMMENT SE RELEVER ?**NOUVEAU :**

La **possibilité d'être mobile** tout en étant sécurisé par la téléassistance.

Testez notre nouveau téléphone portable avec le bouton SOS.



**Contactez nous au
03.89.31.54.32
Pour plus d'informations
rendez-vous sur :
www.bip-connect.fr**

10, 11 et 12 AVRIL OUVERTURE DU BISTROT

AU VERT-VALLON

dans le cadre de la sauvegarde de la Licence IV

Vendredi Soir
Samedi Midi
Samedi Soir
Dimanche Midi
SAUCISSES VIENNOISES A TOUTE HEURE
TOURNOI DE BELOTE DIMANCHE APRES-MIDI

SAMEDI 20 JUIN



PLACE DU WASEN

LAUTENBACH-ZELL / SENGERN

LE 6 JUIN 2015
4^{ème} VEREIN'S FIR
Le Feu des Associations Réunies

- Petite restauration
- Feu d'artifice
- Parking

-A l'Etang des Cygnes dès 19h00

LAUTENBACH-ZELL SENGERN



Marché de Montagne

TOUS LES MARDIS
DE 18H00 A 21H00
DU 30 JUIN AU 1er SEPTEMBRE



LAUTENBACH-ZELL / SENGERN



PRODUITS FRAIS ET ARTISANAT TRADITIONNEL: Pains spéciaux et viennoiseries, charcuteries, canards et dérivés, fromages de montagne, fromages de chèvre, miel, fruits et légumes, tapenades et olives de Provence, plantes et replants, vins fins, biscuits artisanaux, confitures, liqueurs, escargots, bijoux fantaisies fait main, etc...



Dimanche 2 Août 2015

Marché exceptionnel de 16h00 à 20h00
en présence des animaux de la ferme et des poneys.